



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 17	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 40

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 25 septembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-51.2 :

Réseau Entreprendre Lorraine : attribution d'une subvention pour 2023 et signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Rapporteur : Madame Sylvie ROUX

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,

VU les dispositions européennes relatives au régime de minimis : règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis,

VU la demande formulée par le Réseau Entreprendre Lorraine, dont l'activité consiste au travers d'une association de chefs d'entreprises, à accompagner et à parrainer les porteurs de projets de création d'entreprises,

VU le Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est et à l'exercice des compétences de la métropole dans le cadre de ce schéma,

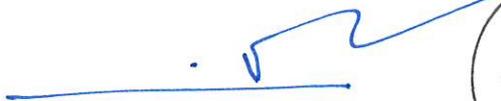
DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Réseau Entreprendre Lorraine d'un montant de 15 000 € au titre de l'année 2023, selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs et de moyens correspondante,

Cette subvention relève du régime d'aide d'Etat « de minimis »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe.

Metz, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023

Entre,

D'une part

Metz Métropole

Statut juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Domiciliée : 1 place du Parlement de Metz CS 30 353 57011 Metz cedex 1

Représentée par Monsieur Cédric GOUTH, Vice-Président délégué au Développement Economique, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du 25 septembre 2023

ci-après dénommée « Eurométropole de Metz »,

Et d'autre part

RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE,

Domiciliée : 5 rue Jacques VILLERMAUX à NANCY

Statut juridique : Association déclarée d'utilité publique

Représentée par Monsieur Patrick ZAGEL, Président, agissant pour le compte de l'association

ci-après dénommée « RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

En application de la Loi NOTRe qui confère à la Région un rôle pilote en matière de développement économique, les dispositifs de financement de la création d'entreprise sont pour l'essentiel créés ou animés et suivis à l'échelle régionale. Partageant les objectifs stratégiques du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est autour des enjeux liés à la création d'entreprise en matière d'emploi, de développement et de mutation du tissu économique et s'articulant avec, l'Eurométropole de Metz s'engage dans une nouvelle formalisation de son soutien aux opérateurs d'accompagnement des porteurs de projet.

L'Eurométropole de Metz soutient RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE qui s'inscrit dans cette stratégie régionale en siégeant au comité de pilotage du dispositif régional Be Est Entreprendre.

RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE est une association de chefs d'entreprises créée en 1986. Sa vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs. Pour cela, elle accompagne et finance des projets de création d'entreprises innovants et créateurs d'emplois. Elle permet également aux créateurs d'entreprises qu'elle accompagne de bénéficier du soutien et des conseils des chefs d'entreprises adhérents au réseau. Ce réseau compte aujourd'hui 281 dirigeants, dont 54 sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, s'investissant bénévolement.

RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE propose :

- une rencontre entre le créateur et ses adhérents pour améliorer le projet et en valider la pertinence,
- un prêt d'honneur remboursable sur 3 ans d'un montant de 15 000 à 50 000 euros,
- un accompagnement par des chefs d'entreprises adhérents sur une durée de 2 ans minimum.

Au cours de l'année 2022, sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, Réseau Entreprendre Lorraine a :

- accordé 7 prêts d'honneur pour un montant total de 205 k€,
- contribué à la création/maintien de 55 emplois.

Depuis 2017, sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, Réseau Entreprendre Lorraine a :

- accompagné 30 porteurs de projets,
- accordé pour près de 675 k€ de prêts d'honneur,
- contribué à la création/maintien de 262 emplois.

Cette situation traduit une tendance favorable sur notre territoire au cours des cinq dernières années, tendance qui se poursuit en 2023, avec déjà 7 futurs lauréats en cours d'accompagnement, pour un montant de prêts de 240 k€.

Au-delà du bilan quantitatif de RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE accompagnant chaque année plusieurs porteurs de projets, la pérennisation de l'activité locale sur le long terme, gage de qualité devient un des enjeux prépondérants et partagés entre l'Eurométropole de Metz et RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées est de 80% à 3 ans et 70% à 5 ans.

L'Eurométropole de Metz soutient RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE qui répond à un enjeu de développement de projets innovants à l'Eurométropole de Metz, en lui attribuant une subvention annuelle afin de développer son activité sur son territoire.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'Association s'engage, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini aux articles 2 et 3 de la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par l'Eurométropole de Metz à RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE.

Elle marque également l'engagement d'une nouvelle ambition de partenariat et d'action entre l'Eurométropole de Metz et RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE, articulée avec la stratégie régionale afin de soutenir un environnement stimulant la création et reprise d'entreprises et assurer leur pérennisation.

ARTICLE 2 : Objectifs

L'Eurométropole de Metz a pour objectifs, partagés avec l'ensemble des acteurs de la création d'entreprises, de favoriser tant qualitativement que quantitativement la création d'entreprises sur son territoire, de renforcer la coordination des réseaux en place ainsi que les moyens qui leur sont alloués, de renforcer la sensibilisation à la création d'entreprises, l'accueil, l'accompagnement des entités en création et le suivi des entreprises nouvellement créées sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.

L'objectif s'inscrit à terme, au travers d'un projet structuré et co-construit avec la Métropole, à tendre vers une évolution positive des indicateurs incontournables de la création, reprise d'entreprises notamment en augmentant le nombre de projets de créations d'entreprises innovantes sur la métropole messine.

RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE s'engage à renforcer toutes ces missions sur le territoire de l'Eurométropole de Metz et à mettre en œuvre toute action nouvelle visant à participer au développement de la métropole messine et de son projet entrepreneurial.

Le motif du soutien de l'Eurométropole de Metz est de concourir au financement du fonctionnement de la structure dans le cadre de dynamique du territoire, soutenir des compétences d'expertise dans le cadre d'accompagnement à la création, reprise d'entreprises et soutenir des projets.

SEM METZ TECHNO'POLES

La SEM a pour mission de favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire et contribuer à sa dynamique d'attractivité. Les structures en charge de l'accompagnement des porteurs de projets peuvent solliciter, occasionnellement, la SEM afin d'organiser des séances d'information à destination des créateurs d'entreprises, selon un calendrier à définir, un sein d'un de ces bâtiments.

FRENCH TECH EST

L'Eurométropole de Metz s'est associée à la communauté d'Agglomération de Thionville, d'Epinal et à la Métropole de Nancy au travers du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain pour présenter une candidature au label « FRENCH TECH EST ». Ce label national vise à identifier les métropoles les plus dynamiques en matière d'économie numérique.

FRENCH TECH EST favorise la concrétisation des idées et la multiplication des projets, en détectant les talents et en créant les synergies grâce à un programme d'animation et des espaces dédiés.

L'ambition de FRENCH TECH EST est de mobiliser pour créer les synergies nécessaires à l'émergence et à la croissance de projets à travers la mise en place du stimulateur FRENCH TECH EST, un outil complet de détection et de stimulation de projets. Il mobilise un réseau de partenaires privilégiés (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entrepreneurs, grandes entreprises, consultants, établissements financiers publics et privés...), qui s'engagent à délivrer aux entreprises membres des produits et services avec une qualité et une disponibilité garantie.

A travers cette convention, L'Eurométropole de Metz souhaite impliquer les structures d'accompagnement à la création d'entreprises à la démarche FRENCH TECH EST. Les partenaires de la présente convention s'engagent à favoriser une information réciproque sur les actions menées en lien avec ses objectifs.

Afin de s'inscrire davantage dans la démarche métropolitaine en la matière et gagner en cohérence et lisibilité, RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE a intégré l'espace FRENCH TECH EST à BLIIDA (début 2019). Ce tiers lieu a vocation à devenir un hub de la création-reprise-transmission d'entreprises de L'Eurométropole de Metz en constituant un environnement dédié : regroupement d'opérateurs, fonctions supports et ouvrant sur des opportunités renforcées de mutualisation, de mise en synergie, d'animation et de promotion.

LA FÊTE DES LAUREATS

Afin de mettre en avant les entreprises, RÉSEAU ENTREPRENDRE LORRAINE organise tous les ans la fête des lauréats, en présence de chefs d'entreprises, partenaires privés et institutionnels. Fédérateur et convivial, cette soirée rassemble plus de 250 décideurs. Organisée successivement à Nancy, Metz et Épinal, l'édition 2023 s'est déroulée à Metz le 8 juin dernier

LE PÔLE ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT DE LORRAINE

Par ailleurs, une convention de partenariat a été conclue entre l'Eurométropole de Metz et le PEEL (Pôle Entrepreneurial Etudiant de Lorraine). L'Eurométropole de Metz a décidé de contribuer aux

actions développées par le PEEL pour favoriser la culture entrepreneuriale auprès des étudiants.

Les partenaires financés par l'Eurométropole de Metz s'engagent à être le relais local du PEEL dans une perspective d'enrichissement mutuel des territoires lorrains et de ses étudiants.

L'objectif de cette convention est de renforcer la présence et les actions des structures d'accompagnement sur le territoire.

Dans le cadre de ses missions spécifiques, RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE porte des actions de sensibilisation et de promotion de l'enjeu entrepreneurial, mais aussi de mentorat à la création/reprise d'entreprises par son réseau de chefs d'entreprise.

En outre, RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE octroie des prêts d'honneur en faveur des projets sélectionnés.

ARTICLE 3 : Actions

RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE met en œuvre les actions suivantes :

- Accompagnement des porteurs de projet à la création/reprise d'entreprises sur le territoire,
- Assurer des missions d'expertise, de conseil, d'appui et d'accompagnement au service de la création, reprise d'entreprise,
- Attribution de prêts d'honneur aux lauréats de l'Eurométropole de Metz,
- Animation de l'antenne de Metz,
- Orientation des porteurs de projet vers les interlocuteurs compétents sur le territoire de l'Eurométropole de Metz en fonction des besoins exprimés,
- Orientation des porteurs de projet en recherche de locaux vers l'Agence Inspire Metz,
- Prendre appui et s'engager dans l'écosystème entrepreneurial métropolitain notamment autour de BLIIDA,
- Participer aux réflexions et événements organisés par le « Pôle de Coopération pour Entreprendre »,
- Promouvoir et favoriser l'égalité hommes-femmes dans ses actions du quotidien et auprès des porteurs de projets,
- Orienter les porteurs de projets vers les dispositifs de soutien financier (existants ou à venir) portés par les acteurs publics ou privés.

RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE a organisé par ailleurs la « Fête des Lauréats » sur le territoire de l'Eurométropole, le 8 juin 2023 au Stade Saint-Symphorien.

Soirée de promotion de la création-reprise et du développement d'entreprises, elle a mis en valeur l'ensemble des lauréats 2022 du Réseau et valoriser l'attractivité de chaque territoire.

250 chefs d'entreprises et partenaires du territoire ont répondu présent.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention de Metz Métropole

Metz Métropole attribue une subvention de 15 000 € à RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE pour l'année 2023 pour soutenir la réalisation des objectifs/actions visés aux articles 2 et 3.

Plus précisément, la subvention attribuée est scindée comme suit :

- 10 000 € au titre des missions d'accompagnement des porteurs de projets
- 5 000 € au titre de l'organisation de la Fête des Lauréats sur le territoire de l'Eurométropole (cf Annexe).

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

La subvention visée à l'article 4 est mandatée à RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement de la subvention se fera eu égard aux objectifs et missions des articles 2 et 3, sur la base, à minima, d'un maintien du niveau d'activité et de portage de projet de l'association et à terme, d'une dynamique positive contribuant à pérenniser l'activité et le positionnement de l'association sur le territoire de L'Eurométropole de Metz

Cette somme sera versée selon les modalités suivantes :

- **Pour les missions d'accompagnement des porteurs de projet :**

Le versement se réalisera en une seule fois, dès notification de la délibération.

- **Pour l'organisation de la « Fête des Lauréats » :**

Le versement s'opérera en totalité dès notification de la délibération.

ARTICLE 6 : Communication

Les partenaires s'engagent à mentionner le soutien de l'Eurométropole sur tout document de communication portant sur l'objet de la présente convention, via notamment l'apposition de leurs logos respectifs.

L'Eurométropole de Metz donnera son accord préalable par écrit sur les conditions de mise en œuvre de cette disposition

ARTICLE 7 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE transmet à l'Eurométropole de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet conforme à l'arrêté

du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment :

- Du rapport d'activité
- Du bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes
- Du rapport des commissaires aux comptes

Dans tous les cas, l'Eurométropole de Metz est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention.

L'Eurométropole de Metz se réserve le droit de contrôler, sur pièces et sur place, les renseignements donnés par l'intermédiaire de ses agents. RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

L'Eurométropole de Metz contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 8 : Sanctions

L'Eurométropole de Metz demandera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'inexécution, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association, ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE, notamment lorsque les sommes octroyées n'ont pas été affectées au projet subventionné ou lorsque la contribution financière a excédé le coût de la mise en œuvre du projet.

L'Association devra également restituer tout ou partie de la subvention versée en cas de reversement de la subvention à un tiers, en cas de refus de l'Association de se soumettre au contrôle de l'utilisation de la subvention tel que défini à l'article 7 de la présente convention.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

ARTICLE 9 : Durée

La présente convention est conclue au titre de l'année 2023 et s'achèvera lors de la communication des pièces visées à l'article 7.

ARTICLE 10 : Modification et résiliation de la convention

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Si pour une cause quelconque résultant du fait de RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE, la présente convention n'est pas appliquée, l'Eurométropole de Metz se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

ARTICLE 11 : Litige

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg (ou le tribunal compétent).

Fait à en deux exemplaires originaux,

Le

Le Président du
RESEAU ENTREPRENDRE LORRAINE

Pour Metz Métropole

Patrick ZAGEL,
Président

Cédric GOUTH
Vice-Président
Développement Economique
Maire de Woippy

Annexe : Budget « Fête des Lauréats 2023 »

2023				
DEPENSES	Fournisseurs	Prévisionnel	RECETTES	Prévisionnel
Soirée			Collectivité Eurométropole de Metz	8 000 €
Location Salle				
Location Boulevard des Légendes	Stade FC Metz	4 800,00 €		
Location Rooftop pour cocktail	Stade FC Metz	1 200,00 €		
Pack technique				
Scène 24m2, son, vidéo et projection	Stade FC Metz	4 200,00 €		
Inclus un technicien son + 1 technicien vidéo				
Mobilier				
Mobilier et manutention (scène, plénière et cockt	Stade FC Metz	600,00 €		
Sécurité				
Forfait sécurité de 16h00 à minuit	Stade FC Metz	1 080,00 €		
Nettoyage				
Forfait nettoyage (inclus une astreinte durant le c	Stade FC Metz	960,00 €		
Traiteur				
Cocktail dinatoire 16 pièces	Stade FC Metz	7 177,50 €		
Droit de bouchon 1,20e/personne		300,00 €		
3 fût de bière 20L Carlsberg		424,20 €		
Autres dépenses				
Animation - Jérôme Bergerot	A définir	2 640,00 €	Partenariats privés à trouver :	49 000 €
Trophées	Réseau	2 068,00 €		
Photocall				
Goodies	A déterminer	600,00 €		
Film lauréats 2022	Stan TV	3 500,00 €		
Frais déplacements salariés		288,00 €		
Impression tickets FDL	Pixarprinting	600,00 €		
Enveloppes	Bruneau	23,80 €	Privés	
Envoi tickets FDL	La poste	534,08 €	Place 40€ * 26	1 040 €
Etiquettes invités	Bruneau	37,50 €	Place 30€ * 41	1 230 €
Pin's lauréats	REL	86,00 €	Gratuité *	
Photographe + DJ + photocall	LORENTS	1 926,00 €		
Sac papier	Bruneau	71,35 €		
Tee-shirt équipe	Amazon	55,60 €		
Collaborateur				
Salaire chargée de communication Audrey Da Silva		21 000,00 €		
Cocktail				
Vins + Crémants	Les Domaines	1 522,40 €		
Bières		175,50 €		
Journal				
Création	REL interne	0 €		
Impression - 3500 ex	Tablettes Lorraines	2 829,60 €		
Routage affranchissement	Tablettes Lorraines	780,00 €		
	TOTAL	59 479,53 €	TOTAL	59 270 €

Résultat - 210 €

Résumé de l'acte

057-200039865-20230925-2023-09-DB51-2-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB51-2
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Réseau Entreprendre Lorraine : attribution d'une subvention pour 2023 et signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB51-2-DE
Document principal : 99_DE-51-2.pdf

Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 17:55	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 17:57	En cours de transmission	
28/09/23 17:58	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:08	Accusé de réception reçu	